CAHIER DES CHARGES DU CONSULTANT :
Analyse juridique de la politique Safeguarding d'Action contre la Faim en République centrafricaine

1. Contexte de la mission

Action contre la Faim (ACF) a adopté une politique Safeguarding visant à prévenir et répondre à toute forme d'abus, d'exploitation, de négligence ou de comportement inapproprié pouvant causer un préjudice aux personnes avec lesquelles l'organisation interagit.

Dans le cadre du renforcement de son dispositif Safeguarding en République Centrafricaine, ACF souhaite réaliser une analyse juridique approfondie de sa politique Safeguarding afin d'identifier les éventuels écarts entre ses exigences internes et le cadre légal national applicable.

Cette analyse vise notamment à s'assurer que les mécanismes de prévention, de signalement, d'investigation et de gestion des incidents prévus par la politique sont compatibles avec le droit centrafricain et à identifier les risques ou contraintes juridiques pouvant affecter leur mise en œuvre.

Pour ce faire, ACF souhaite recruter un consultant ou une structure spécialisée afin d'effectuer cette analyse et de formuler des recommandations opérationnelles.

2. Objectif général de la mission

Réaliser une analyse juridique de la politique Safeguarding d'Action contre la Faim au regard du cadre légal centrafricain et identifier les adaptations ou mesures nécessaires pour garantir sa mise en œuvre conforme et sécurisée.

3. Objectifs spécifiques de la mission

- Identifier les lacunes, insuffisances ou zones d'ambiguïté de la politique Safeguarding au regard du droit centrafricain applicable, des standards internationaux pertinents et des risques opérationnels auxquels ACF est exposé.

- Analyser les conditions d'applicabilité et d'opposabilité des standards internes d'ACF, notamment lorsqu'ils sont plus protecteurs que le droit centrafricain ou couvrent des situations non prévues par celui-ci, et identifier les mécanismes juridiques, contractuels et organisationnels permettant d'en garantir l'application.

- Analyser les obligations légales applicables en matière de signalement des incidents, de protection des victimes et de conduite des investigations internes, notamment leurs limites juridiques, les droits des personnes concernées, en identifiant les autorités compétentes, les procédures, les délais et les conséquences juridiques d'un défaut de signalement.

- Analyser les obligations légales relatives à la confidentialité, à la protection des données personnelles et à la gestion des informations sensibles dans le cadre du traitement des incidents Safeguarding.

- Analyser les risques juridiques pouvant engager la responsabilité d'ACF, de ses représentants ou de ses employés.

- Proposer des recommandations opérationnelles permettant de sécuriser juridiquement la mise en œuvre du dispositif Safeguarding.

4. Tâches à réaliser par le consultant

a.) Phase 1 : Prise en main de la documentation

- Participation à une réunion de cadrage et briefing Safeguarding organisé par ACF RCA.
- Revue de la politique Safeguarding d'ACF et de ses annexes.
- Revue du Template de cadrage légal transmis par ACF.

b.) Phase 2 : Analyse Juridique

- Analyse de la conformité de la politique Safeguarding au regard du droit centrafricain.
- Identification des écarts entre standards internes et dispositions légales nationales
- Analyse des conditions d'applicabilité et d'opposabilité des standards internes plus protecteurs que le droit national ainsi que les mécanismes juridiques, contractuels, disciplinaires et organisationnels permettant de garantir leur mise en œuvre.
- Identification des sanctions pénales, civiles, administratives, disciplinaires et contractuelles applicables
- Analyse du cadre juridique applicable aux investigations internes, notamment les pouvoirs et limites d'ACF, les conditions de collecte et de conservation des preuves, les droits des personnes concernées et l'articulation avec les procédures judiciaires.
- Analyse des obligations relatives à la confidentialité, à la protection des données personnelles et au partage des informations sensibles notamment avec les autorités et les bailleurs.
- Analyse de l'impact des exigences imposées par les bailleurs de fonds et partenaires institutionnels lorsqu'elles prévoient des obligations spécifiques en matière de Safeguarding ou de PSEA.

c.) Phase 3 : Identification et analyse des risques juridiques

Sur la base de l'analyse juridique réalisée, le consultant identifiera et évaluera les principaux risques juridiques liés à la mise en œuvre de la politique Safeguarding.

Cette identification devra notamment :

- Évaluer les risques juridiques résultant des écarts entre la politique Safeguarding d'ACF, le droit national, les standards internationaux et les exigences des bailleurs notamment ceux liés à l'application ou à la non-application des standards internes.
- Évaluer les risques liés aux processus de signalement, d'investigation et de gestion des incidents Safeguarding

- Évaluer les risques de responsabilité susceptibles d'être engagés pour ACF, ses représentants, ses employés, partenaires ou prestataires
- Identifier les principaux risques nécessitant la mise en place de mesures d'atténuation ou de renforcement des procédures internes en précisant leur niveau de criticité, les mesures existantes, les actions correctives recommandées, les responsabilités de mise en œuvre et le niveau de risque résiduel prévisionnel.

d.) Phase 4 : Elaboration de recommandations

- Formuler des recommandations pratiques et juridiquement fondées visant à renforcer la conformité et la sécurité juridique du dispositif Safeguarding d'ACF, notamment concernant l'applicabilité des standards internes et les mécanismes nécessaires à leur mise en œuvre.
- Améliorer, le cas échéant, le Template de cadrage légal ACF.

e.) Phase 5 : Restitution

- Présentation des résultats préliminaires.
- Intégration des commentaires formulés par ACF.
- Présentation finale à la Direction Pays et à l'équipe Audit, Risques et Conformité.

5. Livrables attendus :

a.) Rapport d'analyse juridique intermédiaire

Le consultant produira un rapport d'analyse juridique comprenant :

- Les premiers constats
- Les difficultés éventuelles rencontrées
- Les pistes d'analyse identifiées.

b.) Rapport d'analyse juridique final

Le consultant produira un rapport d'analyse juridique détaillé comprenant au minimum :

- Une présentation du cadre juridique national applicable à la politique Safeguarding d'ACF.
- Une analyse des lacunes, insuffisances, incohérences ou zones d'ambiguïté identifiées dans la politique Safeguarding au regard du droit centrafricain applicable.
- Une analyse comparative entre les standards prévus par la politique Safeguarding, les exigences du droit centrafricain, les standards internationaux pertinents ainsi que les exigences applicables des bailleurs et partenaires institutionnels en identifiant notamment les dispositions internes plus protectrices, plus restrictives ou non prévues par le droit national.
- Une analyse de la valeur juridique et de l'opposabilité des standards internes d'ACF ainsi que des mécanismes permettant de renforcer leur applicabilité sur les plans contractuel, disciplinaire et organisationnel.
- Une analyse des obligations de signalement et des procédures associées, en distinguant les catégories d'incidents, les personnes soumises à ces obligations, les autorités compétentes, les délais applicables, les conséquences d'un défaut ou d'un retard de signalement ainsi que les situations dans lesquelles la victime s'oppose au signalement

- Une analyse des obligations relatives à la protection des données personnelles, à la confidentialité des dossiers Safeguarding et aux conditions de partage des informations sensibles.
- Une analyse des risques de responsabilité civile, pénale, disciplinaire, administrative ou contractuelle pouvant affecter ACF, ses représentants, employés, partenaires ou prestataires.
- Une analyse de l'impact des obligations découlant des engagements contractuels d'ACF envers les bailleurs et partenaires institutionnels.
- Des recommandations pratiques et juridiquement sécurisées visant à renforcer le dispositif Safeguarding d'ACF en République centrafricaine.

c.) Matrice des risques juridiques opérationnelle

Le consultant produira une matrice juridique permettant une consultation rapide et opérationnelle des principales conclusions de l'analyse.

Pour chaque catégorie de comportement, risque ou situation couverte par la politique Safeguarding, la matrice devra préciser au minimum :

- La qualification ou définition applicable au regard de la politique Safeguarding
- La qualification juridique correspondante en droit centrafricain
- Le fondement juridique applicable (texte, article et référence légale)
- Les éventuelles différences entre le standard interne ACF et le droit national
- Les possibilités de maintien et d'application du standard interne lorsqu'il est plus protecteur que le droit national
- Les sanctions pénales applicables
- Les conséquences disciplinaires, contractuelles ou relevant du droit du travail
- Les obligations de signalement applicables
- Les personnes ou entités soumises à ces obligations
- Les autorités compétentes
- Les éventuels délais et modalités de signalement
- Les conséquences d'une absence ou d'un retard de signalement
- Les principaux risques de responsabilité pour ACF
- Les éventuelles exigences spécifiques des bailleurs ou partenaires institutionnels
- Les zones d'incertitude juridique identifiées, le cas échéant.
- Les actions à entreprendre par ACF, les précautions juridiques à respecter et les services responsables de leur mise en œuvre.

La matrice devra être conçue comme un outil pratique d'aide à la décision pouvant être utilisé par les équipes Safeguarding, Ressources Humaines, Audit-Risques-Conformité et la Direction pour l'analyse et la gestion des incidents.

d.) Note de synthèse exécutive

Le consultant produira une note de synthèse exécutive de deux (2) à trois (3) pages, destinée à la Direction Pays, à la RDD ARC et au Siège.

Cette note devra présenter de manière concise :

- Les principaux constats de l'analyse.

- Les risques juridiques prioritaires identifiés.
- Les principaux écarts entre la politique Safeguarding et le cadre juridique applicable.
- Les enjeux liés à l'application des standards internes d'ACF.
- Les recommandations prioritaires à mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

e.) Révision du Template de cadrage légal

Le consultant révisera et complétera, si cela est pertinent, le Template de cadrage légal transmis par ACF afin d'améliorer l'utilisation opérationnelle du Template dans le cadre des futurs exercices de cadrage légal Safeguarding.

f.) Support de restitution

Support de présentation destiné à la réunion finale de restitution.

6. Périmètre

L'analyse portera notamment sur :

- La politique Safeguarding d'ACF RCA et l'ensemble de ses annexes ;
- Le droit national applicable en République centrafricaine, notamment le Code pénal, le Code de procédure pénale, le Code du travail, les textes relatifs à la protection de l'enfance, les textes relatifs aux violences basées sur le genre ainsi que toute autre loi, règlement ou disposition pertinente en matière de violence, d'abus, d'exploitation ou de protection des personnes vulnérables.
- Les standards, principes et engagements internationaux pertinents en matière de Safeguarding et de PSEA, dans la mesure où ils sont applicables aux activités et obligations d'ACF.
- Les obligations pertinentes découlant des engagements contractuels d'ACF vis-à-vis des bailleurs de fonds, partenaires institutionnels et autres parties prenantes lorsque ces engagements imposent des exigences spécifiques en matière de Safeguarding, de protection ou de PSEA.

NB : La présente mission porte exclusivement sur les situations couvertes par la politique Safeguarding d'ACF, c'est-à-dire les interactions entre les équipes ACF (salariés, travailleurs occasionnels, stagiaires, bénévoles, consultants, partenaires, fournisseurs et prestataires) et les personnes externes à l'organisation, notamment les communautés, bénéficiaires, participants aux projets et autres personnes affectées par les interventions d'ACF. Les problématiques relevant exclusivement des relations internes entre membres des équipes ACF ne sont pas couvertes par le périmètre de la mission.

7. Calendrier indicatif

Étape	Délai
Réunion de lancement, cadrage de la mission et transmission de la documentation	**Semaine 1**
Revue documentaire et analyse préliminaire du cadre juridique applicable	**Semaine 2**
Transmission du rapport d'analyse juridique intermédiaire et premiers échanges avec ACF	**Semaine 3**
Finalisation de l'analyse juridique et élaboration de la matrice juridique opérationnelle	**Semaine 4**

Transmission du projet de rapport final, de la matrice juridique et de la note de synthèse pour revue par ACF	**Semaine 5**
Intégration des commentaires d'ACF, restitution finale et transmission des livrables définitifs	**Semaine 6**

Le calendrier devra prévoir un délai suffisant pour la revue des livrables par ACF et l'intégration des commentaires avant leur validation définitive.

8. Profil et qualifications du consultant

Le candidat peut être un consultant individuel, un avocat, un professeur d'université, un cabinet juridique, une organisation nationale ou internationale spécialisée ou tout autre expert disposant des qualifications et de l'expérience requises pour réaliser la mission.

Le candidat devra démontrer :

- Une formation supérieure en droit (Niveau Master/Bac+5 minimum ou équivalent)
- Une excellente maîtrise du cadre juridique applicable aux questions de protection, de droits humains, de protection de l'enfance, de violences basées sur le genre, de Safeguarding et/ou de PSEA ainsi qu'une connaissance des enjeux juridiques liés aux investigations internes et à la protection des données personnelles.
- Une bonne connaissance en droit international et en droit centrafricain ainsi qu'une connaissance avérée du contexte juridique centrafricain.
- Une expérience significative dans la réalisation d'analyses juridiques, d'études de conformité, de missions de conseil juridique ou de missions similaires.
- Une capacité démontrée à analyser l'articulation entre différents cadres juridiques (droit national, droit international, obligations contractuelles et standards institutionnels.
- Une capacité à produire des recommandations pratiques, opérationnelles et adaptées au contexte des organisations humanitaires et de développement ;
- Au moins 5 années d'expérience professionnelle pertinente.
- Au moins 3 missions comparables réalisées.

9. Dossier de candidature

Les candidat(e)s souhaitant soumissionner doivent présenter un dossier de candidature comprenant :

Une proposition technique :

- Une note de compréhension de la mission et des enjeux (1 page maximum)
- La méthodologie proposée pour la réalisation de la mission
- Une description de l'approche retenue pour garantir la fiabilité des références juridiques, la distinction entre obligations légales, contractuelles et standards institutionnels ainsi que le caractère opérationnel des recommandations.
- Un chronogramme détaillé des activités et livrables (1 page maximum)

- Le ou les CV actualisés des experts proposés
- Les copies des diplômes et certifications pertinentes
- Le cas échéant, une preuve d'inscription à un Barreau en cours de validité
- Une présentation de l'expérience pertinente du consultant ou de la structure
- Au moins trois (3) références vérifiables de missions similaires
- Tout document complémentaire permettant de démontrer les qualifications et l'expérience du soumissionnaire.

Une proposition financière :

La proposition financière devra être soumise séparément de l'offre technique et sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire en indiquant :

- Le détail des coûts composants l'offre.
- Le montant total (somme forfaitaire globale).
- La proposition des modalités de paiement.
- La période de validité de l'offre financière

Les offres devront être transmises, en version électronique au plus tard le 04/12/2026 avec la réf : **DA-BGI-04382_Consultance_SFG simultanément** aux adresses suivantes : logco@cf-actioncontrelafaim.org et dp@cf-actioncontrelafaim.org

10. Documents de référence

- Politique Internationale du Safeguarding d'ACF